Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025144-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 16 décembre 2025**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**21 + 5 pouvoirs**	**09 décembre 2025**	**10 décembre 2025**

N° délibération	Objet
2025-144	**Itinéraire pédestre Kalon Menez Are – Conventions : partenariale et financière avec les différents partenaires**

Le 16 décembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Hubert LE LANN
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Anne Rolland, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

_____

Rapporteur : Eric PRIGENT

Faisant suite à un travail partenarial, Kalon Menez Are, circuit d'itinérance au cœur des Monts d'Arrée a été mis en place. Il propose aux marcheurs itinérants de découvrir une partie des Monts d'Arrée pendant quelques jours.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025144-DE

Une première boucle de près de 40 km en 3 étapes et 2 ou 3 jours de marche est accessible depuis cet été à partir de trois bourgs Botmeur, Brasparts et Saint-Rivoal avant l'homologation par la Fédération française de randonnée pédestre du circuit de 100 km.

A ce titre deux conventions sont proposées par le Parc Naturel Régional d'Armorique, une convention partenariale pour définir les modalités de coopération avec l'ensemble des acteurs, elle formalise les engagements respectifs des partenaires et une convention financière relative au déploiement des équipements de matérialisation et d'accueil des randonneurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Approuve les conventions de partenariat et financière présentées à propos du projet d'itinérance pédestre Kalon Menez Are

- Autorise le président à signer les conventions

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 décembre 2025